

L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC STUKELY Inc.

C. P. 129 Eastman JOE 1P0

PLAN D'ACTION DE CONTRÔLE DE LA POPULATION DES BERNACHES EXPÉRIENCE 2011 AU LAC STUKELY

Au lac Stukely, les premiers couples de bernaches du Canada résidentes sont apparus au début des années 2000. Ces bernaches ont commencé à semer l'inquiétude. Une bernache adulte éjecte environ un kilo de fiente par jour. A la fin de l'été 2010, on en comptait environ 27 au lac Stukely. Les plages et surfaces de gazon sont leurs endroits privilégiés pour se nourrir d'herbe fraîche. Leur présence sur un terrain peut s'avérer un risque pour la sécurité des usagers et une cause d'insalubrité.

Au lac Stukely, le Parc national du Mont-Orford, le Centre de villégiature Jouvence et l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely ont fait état de la problématique à la fin de 2010 et décidé d'une intervention concertée. Pour être efficace, il est important que l'action soit menée par tous les riverains, et ce très tôt en saison. En effet, les bernaches se posent dès l'apparition de surfaces gazonnées à la fonte des neiges. Ces actions doivent être menées surtout en avril, mai et juin, mois où se décide le lieu de la nidification.

L'Association a communiqué avec tous les propriétaires pour solliciter leur importante participation dans le plan d'action de contrôle des bernaches : Revégétalisation des rives, ne pas les nourrir, l'effarouchement et la mise en place de ruban ou corde réfléchissante (fourni gratuitement par l'Association), tel que proposé dans la documentation du Service Canadien de la Faune.

ACTIONS CONCERTÉES

Réduction des facilités d'accès : Première action : rendre l'accès aux terrains moins intéressant pour les bernaches. C'est une bête qui aime avoir une vue dégagée pour se protéger des prédateurs. Donc, pour les résidents riverains, nous avons privilégié l'installation de rubans réfléchissants (appelé FLASH TAPE) entre 12 et 16 pouces du sol dans les espaces dégagés d'accès au lac (un autre type de corde peut aussi faire l'affaire). À la plage du parc, la SÉPAQ a installé un filet style filet de pêcheurs d'une hauteur de 30 pouces sur toute la longueur de la plage, à environ 20 pieds de l'eau, avant l'espace gazonné. Ces filets sont baissés lors des périodes de baignades. Rappel à tous, par affichage, de ne jamais nourrir les bernaches.

Stérilisation des œufs : Deux permis ont été demandés, puis accordés par le Service canadien de la faune et d'Environnement Canada autorisant la stérilisation des œufs dans les nids. Des patrouilles terrestres et aquatiques ont localisé les nids. En mai, 22 œufs dans 5 nids ont été stérilisés.

Effarouchement : À plusieurs reprises, de l'effarouchement a été effectué principalement à leur arrivée en avril et mai. Faire du bruit, créer du mouvement sur le terrain, trouver les façons de les déranger constituent des moyens pour les éloigner et les inviter à aller ailleurs.

RÉSULTATS : Dès la mi-juin, nous avons tous constater l'absence presque complète des bernaches. Elles sont allées s'installer sur d'autres plans d'eau et ce n'est que très occasionnellement que nous en avons vu cet été.

LONG TERME : Comme les bernaches sont portées à revenir au lieu de leur première nidification, le programme de l'été 2011 se poursuivra pour deux ou trois années.